

Savièse infos

BULLETIN D'INFORMATION
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE



Budget 2026 de la Municipalité

Révision partielle PAZ et RCCZ Moréchon

Patrimoine bâti Un soutien concret pour les propriétaires



Sommaire

3 **Edito** Marie Zuchuat

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

5 **Nouveaux horaires** des guichets de l'administration communale

ADMINISTRATION, FINANCES ET PLANIFICATION

6 **Budget 2026** de la Municipalité

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITÉ

11 **Révision partielle du PAZ et RCCZ** Moréchon

ARTS, CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

12 **Patrimoine bâti** Un soutien concret pour les propriétaires

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14 **Produits stupéfiants** Soirée d'information

SANTÉ, SOCIAL ET JEUNESSE

15 **Commune amie des enfants** Un engagement remarquable et structuré

PROMOTION ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE ET **SPORT**

16 **Terrains de Padel** Un nouvel élan pour le sport communal

BÂTIMENTS ET ÉNERGIE

18 **Chauffage à distance** Travaux à la rue du Stade (CAD)

PROMOTION ÉCONOMIQUE, VIE LOCALE ET SPORT

20 **Co-working** Nouvel espace à disposition

TRAVAUX PUBLICS, EAUX ET ENVIRONNEMENT

21 **Eau potable** Pose de compteurs

CONVOCATION, AGENDA

23 **Agenda** des manifestations

CONVOCATION, AGENDA

24 **Convocation** Assemblée primaire **L'envol étoilé** Lieu d'accueil « enfants-parents »

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Edité par la Municipalité de Savièse - Rue de St-Germain 50, 1965 Savièse - 027 396 10 10 - administration@saviese.ch

#imprimé en valais sur du papier FSC 100 %

Graphisme: cynic, Savièse. Mise en page: Gaëlle. Photo de couverture: Cynthia

Edito



Marie Zuchuat
Présidente

Chères Saviésannes, chers Saviésans,

C'est avec une émotion particulière que je vous adresse ces quelques lignes en tant que nouvelle présidente de notre belle commune. Prendre la plume pour la première fois dans ces pages est à la fois un honneur et une responsabilité: celle de poursuivre, avec le Conseil municipal, le développement harmonieux de Savièse tout en restant fidèle à ce qui fait notre force: notre attachement à notre territoire, à notre patrimoine et à notre communauté.

L'automne, saison de récolte et de préparation, est propice aux bilans comme aux perspectives. Ce nouveau numéro du *Savièse Infos* en est une illustration: il présente plusieurs dossiers majeurs qui traduisent le travail mené par le Conseil municipal au service d'un développement harmonieux, durable et attentif à notre qualité de vie.

Ainsi, le budget 2026, présenté par la Municipalité, s'inscrit dans la continuité d'une gestion rigoureuse et responsable, tout en permettant d'investir dans les projets essentiels à notre avenir collectif.

L'avenir, c'est aussi celui de nos enfants: à travers le projet de modification du plan d'aménagement à Moréchon, nous dessinons «l'école de demain», un lieu d'apprentissage moderne et ouvert sur son environnement qui symbolise notre engagement envers les jeunes générations et une éducation ancrée dans son territoire.

Préserver, c'est aussi protéger: notre patrimoine bâti, notre eau, notre énergie. Vous découvrirez dans ces pages les démarches à entreprendre pour bénéficier du fonds communal dédié à la rénovation des bâtiments d'intérêt patrimonial, ainsi qu'un rappel concernant la pose des compteurs d'eau potable et les évolutions dans le domaine énergétique.

Parce que la cohésion sociale et la sécurité demeurent des priorités, ce numéro aborde également la prévention contre les stupéfiants et la démarche «Commune amie des enfants», autant d'initiatives qui contribuent à faire de Savièse un lieu où chacun peut grandir et s'épanouir.

Enfin, notre commune continue de bouger, de respirer et de se rassembler autour du sport et de la vie associative. La présentation du Padel et d'autres infrastructures vient enrichir une offre déjà dynamique et accessible à tous.

Au fil des pages, vous trouverez également des informations pratiques, des brèves et l'agenda des activités à ne pas manquer, reflets de la vitalité de notre communauté. Ce bulletin se veut à l'image de notre commune: vivant, ouvert et tourné vers l'avenir.

Je vous souhaite une belle lecture et de très joyeuses fêtes de fin d'année empreintes de convivialité, de gratitude et de confiance en ce que nous construirons ensemble.

Avec mes salutations les plus chaleureuses.

Le Conseil municipal



De gauche à droite:

Géraldine Varone - Stany Luyet - Grégory Jollien - Valentin Aymon - Aline Héritier
Marie Zuchuat - Jean Marie Cretton - Nathalie Lamon-Courtine - Lucien Pignat
Julien Dubuis - Bruno Perroud - Marie Noëlle Reynard

Administration communale

Nouveaux horaires d'ouverture des guichets

Avec la généralisation et l'évolution des outils numériques, tout comme les changements dans le rythme de vie, la manière dont les habitants interagissent avec l'Administration communale a profondément changé.

Les échanges dématérialisés se sont développés et les déplacements au guichet pour le dépôt ou le retrait de documents sont devenus moins fréquents. Par ailleurs, il apparaît que l'ouverture des guichets le mercredi après-midi, initialement prévue pour répondre aux besoins des familles, n'est plus une nécessité.

Partant de ce constat, la Commune a décidé d'adapter l'organisation de ses guichets.

A compter du 1^{er} janvier 2026, les guichets de la Maison de Commune seront ouverts du lundi au vendredi, uniquement le matin, de 7h30 à 12h. Les guichets ne seront donc plus ouverts le mercredi après-midi.

Pour les situations nécessitant un suivi personnalisé, il restera toutefois **possible de prendre rendez-vous l'après-midi**.

Cette nouvelle organisation vise à mieux répondre aux besoins de la population, à optimiser la préparation des dossiers et à renforcer la qualité de l'accueil.

A noter que ce nouvel horaire ne s'applique pas à la semaine précédant un dimanche d'élections ou de votations. Durant cette période, il restera toujours possible de déposer son enveloppe de vote chaque après-midi, de 14 h à 17 h 30, respectivement 17 h le vendredi.

Ces ajustements témoignent de la volonté de la Commune d'évoluer avec son temps, tout en maintenant un service public de proximité et de qualité.



L'administration communale sera exceptionnellement **fermée le 2 janvier 2026.**

Budget 2026



Marie Zuchuat
Présidente

DE LA MUNICIPALITÉ

Le tableau du compte de résultats échelonné ci-après présente les activités de la Municipalité de manière distincte pour l'exploitation, le financement et les activités extraordinaires. Globalement, le budget 2026 de la Municipalité présente un excédent de charges de CHF 463'936, dépassant légèrement les principes d'équilibre et d'équivalence, sans remettre en cause la stabilité financière de la Commune.

Par rapport au budget 2025, il ressort de ce tableau que les charges d'exploitation sont en augmentation de CHF 1'194'440 (+2.90 %) et que les revenus d'exploitation sont eux en hausse de CHF 885'903 (+2.19 %), générant un résultat d'exploitation négatif de CHF 1'060'301.

Dès lors, en prenant en considération le solde positif de CHF 596'365 provenant de l'activité de financement, l'on retrouve un résultat global présentant le déficit de revenus de CHF 463'936 comme mentionné précédemment.



**Compte de résultats échelonné**

		COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	CHF	11 709 993,85	12 046 540,00	12 123 900,00
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	10 921 609,08	10 911 540,00	10 869 460,00
Amortissements du patrimoine administratif	CHF	4 729 706,34	5 506 300,00	5 707 800,00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	680 762,27	475 650,00	914 050,00
Charges de transferts	CHF	12 394 828,69	12 225 170,00	12 744 430,00
Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	40 436 900,23	41 165 200,00	42 359 640,00
Revenus d'exploitation				
Revenus fiscaux	CHF	29 545 885,56	29 900 500,00	30 826 000,00
Patentes et concessions	CHF	644 260,93	574 740,00	614 790,00
Taxes	CHF	8 775 020,49	8 139 050,00	7 774 825,00
Revenus divers	CHF	65 597,00	80 000,00	65 000,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	10 250,00
Revenus de transferts	CHF	2 390 210,97	1 719 146,00	2 008 474,00
Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	41 420 974,95	40 413 436,00	41 299 339,00
Résultat provenant de l'activité d'exploitation	CHF	984 074,72	-751 764,00	-1 060 301,00
Charges financières	CHF	361 852,79	353 750,00	429 550,00
Revenus financiers	CHF	1 138 480,98	1 158 595,00	1 025 915,00
Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	776 628,19	804 845,00	596 365,00
Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	CHF	1 760 702,91	53 081,00	-463 936,00
Charges extraordinaires	CHF	1 000 000,00	-	-
Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-1 000 000,00	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	760 702,91	53 081,00	-463 936,00

**Compte de résultats
selon les natures**

	COMPTE 2024		BUDGET 2025		BUDGET 2026	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges de personnel	11 709 993,85		12 046 540,00		12 123 900,00	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10 921 609,08		10 911 540,00		10 869 460,00	
Amortissements du patrimoine administratif	4 729 706,34		5 506 300,00		5 707 800,00	
Charges financières	361 852,79		353 750,00		429 550,00	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	680 762,27		475 650,00		914 050,00	
Charges de transferts	12 394 828,69		12 225 170,00		12 744 430,00	
Subventions redistribuées	-		-		-	
Charges extraordinaires	1 000 000,00		-		-	
Imputations internes	1 826 775,73		1 790 400,00		1 505 200,00	
Revenus fiscaux		29 545 885,56		29 900 500,00		30 826 000,00
Patentes et concessions		644 260,93		574 740,00		614 790,00
Taxes		8 775 020,49		8 139 050,00		7 774 825,00
Revenus divers		65 597,00		80 000,00		65 000,00
Revenus financiers		1 138 480,98		1 158 595,00		1 025 915,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		10 250,00
Revenus de transferts		2 390 210,97		1 719 146,00		2 008 474,00
Subventions à redistribuer		-		-		-
Revenus extraordinaires		-		-		-
Imputations internes		1 826 775,73		1 790 400,00		1 505 200,00
Total des charges et des revenus	43 625 528,75	44 386 231,66	43 309 350,00	43 362 431,00	44 294 390,00	43 830 454,00
Excédent de charges		-		-		463 936,00
Excédent de revenus	760 702,91		53 081,00		-	

Globalement, le budget 2026 de la Municipalité présente des charges de CHF 44'294'390 et des revenus de CHF 43'830'454, présentant ainsi un déficit de revenus de CHF 463'936. Par rapport au budget 2025, les charges sont en augmentation de CHF 985'040 (+2.27%) et les revenus sont en augmentation de CHF 468'023 (+1.08%).

Concernant les charges de personnel, l'augmentation modérée constatée par rapport au budget 2025 de CHF 77'360 (+0.64%) s'explique par la correction d'une surestimation de 2025 et l'application d'une hausse salariale générale de 1.50% qui permet de couvrir l'indexation, les adaptations individuelles ainsi que la part d'ancienneté. Outre l'accroissement général de la masse salariale, une adaptation des ressources dans plusieurs secteurs a été effectuée en fonction de l'évolution des activités. Il est notamment prévu de créer un poste à 50% comme chargé de communication et un poste à 100% auprès des services des travaux publics.

Pour les charges de biens, services et autres charges d'exploitation, il est constaté une diminution de CHF 42'080 (-0.39%) par rapport au budget 2025, la Municipalité ayant choisi de restreindre les dépenses non prioritaires en raison de l'augmentation prévue des charges de transferts (CHF 519'260), des amortissements (CHF 201'500) et de l'attribution au fonds de préservation du patrimoine bâti.

En raison de la création du Fonds communal pour la préservation du patrimoine bâti, le budget 2026 présente une augmentation conséquente des charges de CHF 500'000 par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit d'une attribution exceptionnelle destinée à constituer ce nouveau fonds, dont l'objectif est de soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine architectural local. Cette mesure, bien que ponctuelle et porteuse de sens pour l'avenir du patrimoine saviésan, représente un coût important pour l'exercice à venir et explique à elle seule la majeure partie de l'augmentation constatée ainsi que l'excédent de charges.

Au niveau des revenus, l'essentiel de ceux-ci est généré par les revenus fiscaux et les taxes et redevances. En comparaison du budget 2025, les revenus fiscaux sont en augmentation de CHF 925'500 (+3.10%) tandis que les taxes et redevances sont en diminution de CHF 364'225 (- 4.48%). Cela s'explique par les taxes de raccordement qui sont comptabilisées en déduction des investissements. S'il est plus aisé de délimiter les revenus des taxes et redevances en fonction de l'augmentation de la population, des données existantes et en fonction du principe du consommateur ou du pollueur-payeur, il est plus délicat de délimiter les revenus fiscaux. La Municipalité applique cependant dans cette délimitation un principe de prudence.

Budget des investissements

Le budget des investissements 2026 prévoit des dépenses brutes de CHF 12'950'000 et des recettes pour CHF 1'820'000, soit des dépenses nettes de CHF 11'130'000. Ce montant est supérieur de CHF 2'130'000 à celui du budget 2025. Les principaux projets d'investissements sont les suivants: CHF 5'100'000 pour le projet de nouvelle école, UAPE et salles de gym; CHF 2'950'000 pour le réaménagement des anciens locaux des travaux publics en bibliothèque, ludothèque et archives; CHF 215'000 pour le raccordement des bâtiments

communaux au chauffage à distance; CHF 770'000 pour les réfections de diverses routes communales y compris la Rue du Stade et CHF 250'000 pour les routes cantonales; CHF 150'000 pour le réaménagement du parking de la Halle des Fêtes; CHF 200'000 pour l'achat d'un nouveau camion pour le Service des travaux publics; CHF 450'000 pour la correction des cours d'eau y compris la Tornassière au-dessus de Granois; CHF 600'000 pour l'amélioration du réseau d'eau potable et des eaux usées, ainsi que pour le maintien des réservoirs et installations de filtrage; CHF 500'000 pour les premiers travaux de rénovation de l'EMS Zambotte; CHF 320'000 pour la mise en place d'une gestion électronique des documents (GED) permettant l'archivage électronique des documents communaux et CHF 300'000 pour la rénovation partielle du théâtre Le Baladin.

La politique d'investissements poursuivie par la Municipalité amène, pour les années à venir, un excédent de charges qui pourra être absorbé par la fortune nette dont elle dispose, mais nécessitera d'avoir recours prochainement à l'emprunt pour les financer.



Compte investissements selon les tâches

	COMPTE 2024		BUDGET 2025		BUDGET 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Administration générale	364 898,82	-	2 600 000,00	200 000,00	3 410 000,00	320 000,00
Ordre et sécurité publics, défense	2 240 165,63	565 000,00	275 000,00	65 000,00	-	-
Formation	814 661,54	474 197,00	1 800 000,00	300 000,00	5 130 000,00	850 000,00
Culture, sports et loisirs, église	373 514,40	-	670 000,00	30 000,00	580 000,00	-
Santé	55 498,75	-	500 000,00	-	500 000,00	-
Prévoyance sociale	113 921,96	-	80 000,00	-	40 000,00	-
Trafic et télécommunications	2 058 693,72	427 878,00	1 480 000,00	-	1 570 000,00	-
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1 263 890,71	295 585,30	1 520 000,00	490 000,00	1 300 000,00	500 000,00
Economie publique	1 223 935,93	8 200,00	1 180 000,00	20 000,00	420 000,00	150 000,00
Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	8 509 181,46	1 770 860,30	10 105 000,00	1 105 000,00	12 950 000,00	1 820 000,00
Excédent de dépenses		6 738 321,16		9 000 000,00		11 130 000,00
Excédent de recettes	-		-		-	

Financement

Selon les données des tableaux précédents, le budget 2026 de la Municipalité de Savièse prévoit une marge d'autofinancement de CHF 6'437'664 et des

investissements nets de CHF 11'130'000. Par différence, il en ressort une insuffisance de financement de CHF 4'692'336, laquelle sera toutefois couverte à court terme par les liquidités disponibles.

Aperçu du compte de résultats et investissements

		COMPTE 2024	BUDGET 2025	BUDGET 2026
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	37 041 845,32	36 987 400,00	37 382 540,00
Revenus financiers	+ CHF	44 386 231,66	43 362 431,00	43 820 204,00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	7 344 386,34	6 375 031,00	6 437 664,00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7 344 386,34	6 375 031,00	6 437 664,00
Amortissements planifiés	- CHF	4 902 921,16	5 846 300,00	5 997 800,00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	680 762,27	475 650,00	914 050,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	10 250,00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	1 000 000,00	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	463 936,00
Excédent de revenus	= CHF	760 702,91	53 081,00	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	8 509 181,46	10 105 000,00	12 950 000,00
Recettes	- CHF	1 770 860,30	1 105 000,00	1 820 000,00
Investissements nets	= CHF	6 738 321,16	9 000 000,00	11 130 000,00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	7 344 386,34	6 375 031,00	6 437 664,00
Investissements nets	- CHF	6 738 321,16	9 000 000,00	11 130 000,00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	2 624 969,00	4 692 336,00
Excédent de financement	= CHF	606 065,18	-	-

Plan financier et projections

Au niveau du compte de résultats, les prévisions à 4 ans, y compris le budget 2026, sont relativement stables. Cela est dû au fait que la planification budgétaire repose sur des incertitudes et un principe de prudence, tout en définissant un chemin financier probable et acceptable.

Au niveau des investissements, ceux-ci suivent un rythme soutenu connu depuis quelques années et qui durera au-delà de 2027, notamment en raison de la construction de la nouvelle école de Moréchon. En corollaire, la Municipalité sera à moyen terme confrontée à des insuffisances de financement et à une augmentation mesurée de l'endettement pour pallier cela.

Moréchon

Révision partielle du PAZ et RCCZ



Lucien Pignat
Conseiller municipal

La population saviésanne augmente chaque année de manière importante et cette croissance est amenée à se poursuivre dans les années à venir. La Commune a ainsi lancé une étude sur la planification scolaire, afin d'estimer les besoins en infrastructures scolaires pour accueillir cette croissance démographique. Cette étude a permis de montrer la nécessité de disposer rapidement de nouvelles salles de classe ainsi que d'une nouvelle salle de gym.

Après un concours d'architecte, le projet lauréat a été développé et publié au Bulletin officiel cet automne. Il s'agit de la construction de trois bâtiments, l'un abritant les salles de classe, l'autre une double-salle de gym et le dernier l'UAPE.

Toutes les informations au sujet de ce projet sont disponibles dans le tout-ménage distribué début octobre et qui est téléchargeable, en scannant le QR-Code ci-contre.



La localisation de ce projet, à l'est du centre scolaire actuel de Moréchon, nécessite une modification partielle du Plan d'affectation des zones (PAZ) et du Règlement de constructions et de zones (RCCZ) de Savièse. Certaines parcelles étant actuellement en zone agricole, un changement d'affectation en zone de constructions et d'installations publics A est nécessaire. De plus, un nouvel article concernant la « Zone de constructions et d'installations publics A: Moréchon » est ajouté dans le RCCZ actuel.

Au vu de l'urgence du besoin de nouvelles salles de classe, la procédure de modification partielle a été menée en anticipation de la révision globale du PAZ/RCCZ de la Commune.

Au niveau de la procédure, cette révision partielle doit être mise à l'enquête publique puis être approuvée par l'Assemblée primaire. Il a été décidé de publier simultanément le projet de nouvelle école (comportant également les salles de gymnastique et l'UAPE) et la modification partielle du PAZ/RCCZ.

Dès la publication au bulletin officiel, ces dossiers sont consultables durant 30 jours à l'administration communale. Passé ce délai, le Conseil municipal tranchera sur les éventuelles oppositions. La modification partielle du PAZ/RCCZ sera ensuite soumise à l'approbation de l'Assemblée primaire.

Après délibération de cette dernière, le dossier sera mis au dépôt public durant 30 jours, pour permettre aux éventuels opposants de faire recours au Conseil d'Etat. Enfin, le dossier sera transmis au Conseil d'Etat pour homologation. Cette procédure se faisant en parallèle de l'approbation des plans des bâtiments scolaires.

Préserver notre patrimoine bâti



Stany Luyet
Conseiller municipal

Un soutien concret pour les propriétaires

Notre patrimoine bâti fait partie intégrante de l'identité de Savièse. Les raccards, granges, maisons villageoises ou anciennes bâtisses racontent notre histoire et méritent d'être transmis aux générations futures.

C'est dans cet esprit que la Municipalité a adopté le **Règlement relatif au Fonds communal pour la préservation du patrimoine bâti**, récemment homologué par le Conseil d'État.

Grâce à ce nouveau cadre, les propriétaires d'un bâtiment classé à l'inventaire communal (en note 2, 3 ou 4+ uniquement) peuvent désormais bénéficier d'un soutien financier pour leurs travaux de rénovation ou de restauration, pour autant que ceux-ci respectent les caractéristiques patrimoniales du bien.

Une aide ciblée et conditionnée

L'aide communale ne concerne pas les frais d'entretien courant (peinture, petits travaux ou réparations ordinaires), mais uniquement les interventions visant à conserver la substance historique du bâtiment: restauration des façades, des toitures, des menuiseries anciennes, etc. Ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire, afin de vérifier leur conformité avec les fiches de classement.

Pour les bâtiments classés en note 4+, la subvention s'élève à 30% du coût des travaux reconnus, jusqu'à un plafond de CHF 40'000.

Une fois ce montant atteint, le bien ne peut plus bénéficier de cette aide durant les 30 années suivantes.

Un accompagnement dès le départ

Avant toute demande d'autorisation de construire, les propriétaires sont invités à déposer sur eConstruction une demande préalable (demande de préavis avec dossier succinct présentant les rénovations prévues).

Cette étape, gratuite et vivement recommandée, permet à la Commission d'évaluation du patrimoine bâti (COMEVAL) d'examiner le projet dès les premières réflexions de rénovation.

Pour la législature en cours, la COMEVAL est composée de

- **Stany Luyet**, conseiller municipal en charge des constructions, président;
- **Aline Héritier**, conseillère municipale en charge du patrimoine, membre;
- **Pierre-Yves Léger**, responsable du service technique, membre;

ainsi que de deux architectes-conseils:

- **Olivier Cheseaux** (cheseauxrey associés SA)
- **Anne-Valérie Bitz** (Atelier 4, Bureau d'Architectes SA)

Une visite sur place peut être organisée afin d'analyser le bâtiment et d'identifier les éléments à préserver selon la fiche de classement. Les propriétaires reçoivent ensuite un rapport de recommandations qui les guide dans la suite du projet.

Valoriser nos villages, ensemble

Avec ce nouveau dispositif, **la Municipalité réaffirme sa volonté de préserver le patrimoine saviésan** tout en soutenant les propriétaires dans leurs démarches.

Profiter du conseil de la COMEVAL dès le début, c'est garantir un projet harmonieux, respectueux et durable au service de l'âme de nos villages.

Une procédure simple et transparente

Le cheminement est clair :

1. **Dépôt de la demande d'autorisation de construire** sur eConstruction.
2. **Dépôt de la demande de subvention** (formulaire ad hoc) avant le début des travaux (idéalement en même temps que la demande d'autorisation de construire).
3. **Examen par la COMEVAL** puis décision du Conseil municipal sur l'octroi et le montant de l'aide.
4. **Soutien financier à la fin des travaux**, après obtention du permis d'habiter, sur présentation du décompte final et des factures acquittées.

Règlement relatif au fonds communal pour la préservation du patrimoine bâti



Formulaire de demande de subventionnement à la rénovation (bâtiment classé en 2, 3 ou 4+)



Produits stupéfiants



Marie Zuchuat
Présidente

Soirée d'information

La Municipalité, en partenariat avec la Police cantonale, organise une soirée d'information consacrée aux produits stupéfiants et à leurs effets sur la société.

Cette rencontre, prévue au premier trimestre 2026, s'adresse aux commerçants, à la direction des écoles ainsi qu'au personnel communal concerné, notamment la police municipale.

Son objectif: mieux comprendre les enjeux liés à la consommation et à la vente de produits stupéfiants, tout en renforçant les outils de prévention et d'intervention possibles à l'échelle locale.



Au-delà de l'information, cette soirée se veut un moment d'échange et de dialogue entre les différents acteurs du tissu communal. Ensemble, il s'agira de partager les expériences de terrain, d'identifier les signaux préoccupants et de déterminer les bonnes pratiques pour agir efficacement face à ces problématiques.

Par cette initiative, la Municipalité réaffirme sa volonté de prévenir plutôt que subir, et de favoriser une collaboration étroite entre les institutions, les professionnels et la population pour le bien-être et la sécurité de toutes et tous.

Commune amie des enfants



Julien Dubuis
Conseiller municipal

Un engagement remarquable et structuré

Une initiative de l'UNICEF pour un développement communal et urbain adapté aux enfants.

«Chaque enfant a le droit de grandir dans un environnement où il peut jouer, apprendre et s'épanouir en sécurité». C'est ce que dit la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant qui définit en 54 articles les droits des enfants aux soins, à la protection et à la participation.

La Suisse a ratifié la Convention des droits de l'enfant en 1997. Aujourd'hui, elle est mise en œuvre dans plus de 40 pays. Les communes jouent un rôle important dans la mise en application des droits de l'enfant, car elles constituent l'environnement direct des enfants. L'initiative de l'UNICEF «Commune amie des enfants» aide les communes à concevoir et à mettre en place des conditions-cadres visant à ce que chaque enfant ait des conditions égales afin de bénéficier du meilleur développement possible et d'une enfance protégée. En Suisse, déjà 74 communes ont reçu ce label.



Le rapport d'évaluation de l'UNICEF concernant cette première certification de Savièse dresse le portrait d'une commune profondément engagée et méthodique dans sa démarche en faveur de la jeunesse.

Le processus, initié en 2023, s'est appuyé sur une base participative solide. Des ateliers ont permis de recueillir la parole des enfants, des jeunes, des enseignants et des habitants. Leurs contributions, concernant notamment le futur centre scolaire et la réaffectation des anciennes écoles, ont été intégrées de manière significative dans la réflexion communale. Cette écoute active a abouti à un plan d'action détaillé, structuré en 6 axes et 41 mesures concrètes, réparties dans le temps.

L'évaluation souligne plusieurs points forts. La participation des jeunes est institutionnalisée grâce à un système de délégués de classe actif dès le plus jeune âge, permettant à leurs idées de remonter jusqu'à la direction des écoles et au Conseil municipal. L'engagement d'un animateur socioculturel a dynamisé l'offre de loisirs, avec plus de 100 activités annuelles et la co-crédation d'un local jeunesse, «La Cobia».

Les domaines de la petite enfance, avec des structures d'accueil de qualité et de la cohésion intergénérationnelle, sont également mis en avant comme des atouts majeurs. Si certains thèmes, comme la protection de l'enfance, sont déjà bien couverts par des dispositifs existants et n'exigent pas de mesures supplémentaires immédiates, le plan d'action aborde avec pertinence les améliorations nécessaires en matière de mobilité, de sécurité routière et de modernisation des infrastructures sportives.

Deux terrains de Padel



Nathalie Lamon-Courtine
Conseillère municipale

Un nouvel élan pour le sport communal

«À Savièse, nous croyons au sport comme vecteur de lien social, de santé et de vitalité pour notre Commune. Ces nouveaux terrains de Padel illustrent parfaitement cette vision», souligne Nathalie Lamon-Courtine en charge du sport.

Sous l'impulsion du Tennis-Club Savièse et grâce à l'engagement de la Municipalité, deux terrains de Padel ont récemment été aménagés sur la Place Rouge à Saint-Germain.

Entièrement réalisés et financés par la Municipalité, ces nouveaux équipements viennent enrichir l'offre sportive locale et répondre à une demande croissante pour ce sport en plein essor.

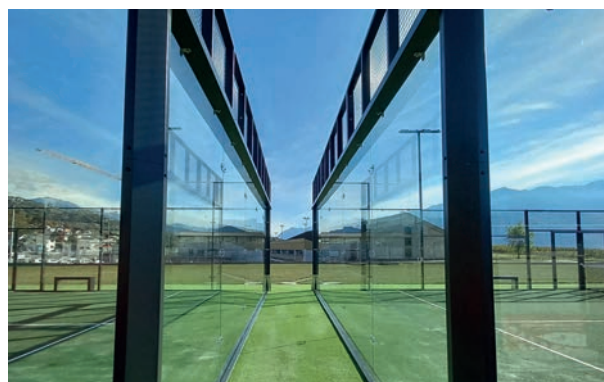
Une infrastructure moderne et conviviale

Le Padel, discipline née en Espagne dans les années 1970, connaît aujourd'hui un fort développement en Suisse. Ce sport de raquette, à mi-chemin entre le tennis et le squash, se joue en double sur un terrain plus petit entouré de parois vitrées. Ludique, dynamique et accessible à tous, il favorise la convivialité et la pratique intergénérationnelle.

En intégrant ces deux nouveaux terrains au cœur de la zone sportive communale, la Municipalité de Savièse confirme sa volonté d'encourager la pratique du sport pour tous, dans des infrastructures modernes, ouvertes et inclusives.

Un projet initié par le TC Savièse, concrétisé par la Municipalité

L'idée de doter Savièse d'installations dédiées au Padel a été portée par le TC Savièse, qui a su détecter l'intérêt grandissant de la population pour cette discipline. Sensible à cette initiative, la Municipalité a pris en charge la conception, la réalisation et le financement du projet, assurant ainsi sa mise en œuvre rapide et durable.





Les terrains, équipés d'un éclairage performant, permettent une utilisation quotidienne, de jour comme de soir. Leur localisation sur la Place Rouge offre un accès central et pratique, au cœur de la vie sportive de la Commune.

L'ouverture officielle des terrains est prévue pour le printemps prochain. Une journée inaugurale permettra à la population de découvrir le Padel à travers des démonstrations, des initiations et des animations ouvertes à tous.

Accès et réservation

Les terrains de Padel seront accessibles dès 2026, en fonction des conditions météorologiques. Les réservations s'effectuent facilement via le site internet du TC Savièse, qui met à disposition une plateforme conviviale permettant de choisir son créneau horaire en quelques clics.

Cette collaboration entre la Municipalité et le club illustre la volonté commune de promouvoir une pratique sportive simple, accessible et ouverte à tous.

Les horaires et tarifs sont les suivants: de 8 h à 20 h par créneau de 1h30 au prix de CHF 50.

Une boîte à matériel sportif en libre-service

Dans le prolongement du projet, la Municipalité a également installé, à proximité des terrains, une boîte à matériel sportif «BoxUp».

Ce dispositif innovant permet d'emprunter gratuitement du matériel – raquettes, balles et autres équipements de plein air – via une application mobile. Cette initiative vise à encourager la pratique libre et spontanée du sport, tout en favorisant la convivialité et le partage entre habitants.



« Ce projet, né d'une belle collaboration locale, illustre notre ambition de faire de Savièse une Commune vivante, dynamique et tournée vers l'avenir. Les terrains de Padel et la BoxUp de la Place Rouge sont des nouveaux atouts pour le bien-être et la convivialité de notre population », conclut Marie Zuchuat.



Travaux CAD



Géraldine Varone
Conseillère municipale

A la rue du Stade

On dit que l'eau c'est la vie! Pourtant, la raclette aussi...

Et l'énergie, comment se la représenter? L'énergie c'est ce qui transporte l'agriculteur vers son troupeau, le troupeau à l'alpage, le lait à la laiterie. C'est ce qui transforme ensuite le lait en fromage, transporte le fromage au fourneau pour le chauffer et le convertir en une délicieuse raclette. Qu'on se le dise, sans énergie, la raclette n'existe pas. Donc l'énergie c'est la vie aussi!

Pourtant, en 2024 la Suisse dépendait encore à 67.7% de fournitures d'énergie d'origines étrangères (source OFEN, chiffres 2024). Savièse n'échappe pas à cette dépendance. Conscient de la nécessité d'augmenter l'autonomie énergétique de ses bâtiments, le Conseil municipal a lancé les démarches de création du chauffage à distance (CAD) dont la source sera du bois local.

Le Conseil n'est visiblement pas le seul à chérir l'autonomie énergétique. Contrairement à beaucoup d'autres projets de CAD, celui de Savièse n'a fait l'objet d'opposition d'aucun citoyen. Cet état de fait démontre à nouveau que notre Commune, en tant que collectif, est visionnaire, ambitieuse et dynamique alors que d'autres ne sont qu'ambitieuses.

Certes, à son niveau d'avancement actuel, ce projet présente plutôt des contraintes et agacements avec des travaux d'envergure. Il faut les voir comme un mal nécessaire, une phase transitoire. De la même manière que le plan de travail servant à préparer le gâteau saviésan redevient propre au moment de le déguster, votre Commune retrouvera son calme et son charme à la fin du chantier. La mise en service de la centrale est prévue début 2027.



Le CAD est-il une fin en soi? Absolument pas! Il fait partie du programme communal de décarbonation, d'efficacité et d'indépendance énergétique de la Commune. Celui-ci se cristallise par des projets de rénovation de l'espace bâti ainsi que de réalisation de nouvelles constructions. Il contient encore d'autres actions d'envergures, réalisées (travaux publics, bâtiment sécurité), à venir (bibliothèque, Moréchon 3) ainsi que des rénovations (anciennes écoles, Moréchon 1-2, Baladin, Home).

Vous découvrirez au fil de cette législature ces réalisations prendre forme.

Ce programme est piloté par la volonté du Conseil municipal de réaliser des économies d'énergie avec des bâtiments efficients, mais aussi par la volonté de produire une énergie propre et locale. Dans ce sens des mesures d'encouragement sont déjà accordées pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, dans les limites du budget communal.

Et pour optimiser la consommation d'électrons saviésans tout en réduisant les coûts énergétiques, elle étudie la possibilité de regrouper ses bâtiments producteurs et consommateurs au sein de regroupements virtuels dans le cadre de la consommation propre (RCPv) et de communautés électriques locales (CEL) sur son territoire.

Merci à toutes nos citoyennes et à tous nos citoyens pour votre soutien ainsi que pour votre patience durant ces prochaines années de transition. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, Savièse est en transition énergétique et le Conseil met en œuvre tout ce qui est en son pouvoir pour qu'elle soit le plus acceptable possible et pour que le résultat soit le plus efficace et durable possible.



Si vous désirez vous aussi profiter des avantages d'une transition bien réalisée chez vous, n'hésitez pas à faire appel aux conseils de notre délégué à l'énergie ainsi qu'à nos subventions d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables.



Nouvel espace Co-working



Nathalie Lamon-Courtine
Conseillère municipale

Dès janvier 2026 à Savièse

La Commune de Savièse inaugurera au 1^{er} trimestre 2026 un nouvel espace co-working et salle de conférence situé à Roumaz, dans l'ancienne école, destiné à favoriser le travail collaboratif, l'innovation et la flexibilité professionnelle pour les habitants et les entreprises locales.

Cet espace proposera 4 places de travail individuelles, équipées de mobilier ergonomique et d'un accès internet haut débit, offrant un cadre propice à la concentration et à la productivité.

En complément, une salle de conférence sera disponible, équipée d'un grand écran et d'outils adaptés pour des réunions, des présentations ou des visioconférences. La réservation des places de travail et de la salle se fera en ligne, offrant un accès simple et flexible à distance pour tous les utilisateurs.

Avec cette initiative, la Municipalité souhaite répondre aux nouvelles pratiques professionnelles, soutenir le télétravail et encourager les échanges entre professionnels et habitants, tout en dynamisant le tissu économique local.

L'espace sera accessible au début 2026, et la Municipalité communiquera prochainement les modalités précises de réservation et d'utilisation pour permettre à chacun de profiter pleinement de ce nouvel équipement communal.



« Cet espace co-working est une réponse concrète aux besoins croissants de flexibilité et de collaboration. Il offre aux habitants et aux entreprises un lieu moderne, fonctionnel et ouvert à tous », explique Nathalie Lamon-Courtine en charge du développement économique.

Eau potable

Pose de compteurs

Le 4 mars 2020, un nouvel article du règlement sur la distribution d'eau potable de la Commune de Savièse: **Compteurs** (cf. art 27) a été introduit et tend à viser, à terme, l'équipement des quelques 4'000 bâtiments du territoire de Savièse en compteur d'eau.

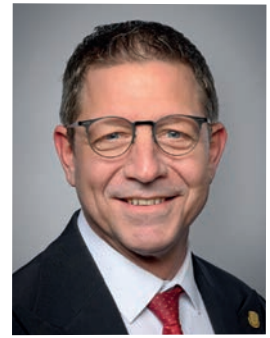
La volonté de ce règlement est de:

- Sensibiliser les gens à l'auto-consommation,
- Permettre la facturation à la consommation plutôt que sur une base forfaitaire.

Plus de 1'000 bâtiments ont été équipés du compteur d'eau et sont, à l'heure actuelle, facturés à la consommation.

Pour rappel, le service des eaux procède à l'installation des compteurs:

1. Sur toute parcelle avec un raccordement d'eau potable qui a nécessité une mise à l'enquête quelle qu'elle soit (construction nouvelle, rénovation, transformation, poulailler, cabane de jardin...)
2. **Sur les objets dont le propriétaire, sur une base volontaire, a sollicité la Municipalité en vue de son installation.**



Jean-Marie Cretton
Vice-Président

Si en tant que propriétaires vous êtes intéressés par la pose d'un compteur d'eau, vous pouvez sans autre vous adresser au plus vite au secrétariat communal pour en demander sa pose. Celle-ci sera planifiée ensuite par le service des eaux qui vous contactera pour convenir d'un rendez-vous.

Il est important de noter que le compteur est fourni et posé par la commune ou par une entreprise agréée. **A l'heure actuelle, aucuns frais** liés à ces travaux ne sont imputés aux propriétaires. Le compteur reste cependant propriété de la commune et une location de CHF 20 par année est perçue.

**N'hésitez donc pas,
inscrivez-vous au plus vite auprès
de l'administration communale:**

administration@saviese.ch ou 027 396 10 10

Agenda des manifestations

3 décembre 2025	CONTES D'HIVER POUR LES ENFANTS Bibliothèque
3 décembre 2025	DON DU SANG Halle des Fêtes
3 et 4 décembre 2025	LES AVENTURIERS DE MINUIT Théâtre le Baladin
6 décembre 2025	ARRÊT SUR IMAGE #9 Espace d'exposition de la collection communale
6 décembre 2025	LE LAC DES CYGNES Théâtre le Baladin
7 décembre 2025	PREMIÈRE TRACE (FILM) Théâtre le Baladin
11 décembre 2025	CAFÉ-RENCONTRES Bibliothèque et ludothèque
11 décembre 2025	LE CHANT DES LIONS Théâtre le Baladin
13 décembre 2025	GRAIN DE FOLIE Théâtre le Baladin
15 décembre 2025	ASSEMBLÉE PRIMAIRE Théâtre Le Baladin
15 décembre 2025	CLUB DE LECTURE ADULTES A LA BIBLIO Bibliothèque
17 et 18 décembre 2025	THE LOOP Théâtre le Baladin
20 décembre 2025	CONCERT DE NOËL Eglise paroissiale
1^{er} janvier 2026	DISCOURS DU NOUVEL AN Place de la Maison de Commune
21 et 22 janvier 2026	LES LIAISONS DANGEREUSES Théâtre le Baladin
27 janvier 2026	ÉNERGIE SOLAIRE, BONNES PRATIQUES Auditorium du centre scolaire
4 et 5 février 2026	MON JOUR DE CHANCE Théâtre le Baladin



Jusqu'au 7 décembre,
visitez, du jeudi au dimanche,
de 14h à 18h, l'exposition
à la Maison de la culture
«Entrelacs»
Isabelle Tabin-Darbellay
et Hélène Kuhn-Ferruzzi



Jusqu'au 26 juillet,
visitez, du jeudi au dimanche,
de 14h à 18h, l'exposition
temporaire focus
« Multiples unique »

Retrouvez les informations
complémentaires (horaires)
et les dates des lotos et des
manifestations locales
sur www.saviese.ch
> manifestations



8 février 2026

LAURENT VOULZY
Théâtre le Baladin

18 et 19 février 2026

ORGUEIL & PRÉJUGÉS... OU PRESQUE
Théâtre le Baladin

19 février 2026

**VISITE COMMENTÉE
FOCUS PUBLIQUE**
Espace d'exposition
de la collection communale

21 février 2026

**«QUOTIDIENS POÉTISÉS»
AVEC MARLÈNE MAURIS**
Espace d'exposition
de la collection communale

27 février 2026

LA VEUVE RUSÉE
Théâtre le Baladin

28 février 2026

**CONCERT DES CHŒURS
DE SAVIÈSE / 20 ANS**
Eglise paroissiale

4 et 5 mars 2026

JE M'APPELLE GEORGES... ET VOUS ?
Théâtre le Baladin

7 et 8 mars 2026

THOMAS WIESEL
Théâtre le Baladin

12 mars 2026

LE MENTEUR
Théâtre le Baladin

13 mars 2026

**«MULTIPLES UNIQUES»
VISITE COMMENTÉE EN PATOIS**
Espace d'exposition
de la collection communale

14 mars 2026

CONCERT ÉCHO DU VIEUX BISSE
Théâtre le Baladin

25 et 26 mars 2026

UN SUCCÈS FOU
Théâtre le Baladin

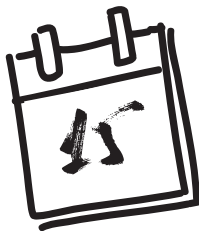
28 mars 2026

ATELIER DE LINOGRAPHIE
Espace d'exposition
de la collection communale

30 mars 2026

ASSEMBLÉE BOURGEOISALE
Théâtre Le Baladin

Assemblée primaire



Lundi 15 décembre 2025
Théâtre le Baladin à 19h30

L'ORDRE DU JOUR

1. **Procès-verbal** de la dernière assemblée
2. Présentation du **budget 2026, du plan quadriennal 2026-2029** et des **décisions fiscales** pour la Municipalité
3. **Approbation du budget** de la Municipalité
4. **Approbation de la modification partielle du PAZ et RCCZ**, zone de constructions et d'installations publiques A à « Moréchon »
5. Divers

Les messages introductifs sur le budget 2026 de la Municipalité et sur la modification partielle du PAZ et RCCZ, zone de constructions et d'installations publiques à « Moréchon » ainsi que le procès-verbal de l'assemblée primaire du 16 juin 2025 sont consultables sur le site www.saviese.ch ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.

 Passer un moment s'amuser être avec ses parents Rencontrer apprendre l'autonomie	créer des liens jouer & laisser jouer découvrir être avec son enfant s'arrêter un moment 	 Lieu d'accueil "enfants-parents"  www.cms-sion-herens-conthey.ch
 Accueil "enfants-parents" Ni crèche, ni garderie. Simplement un lieu de partage familial. Un lieu d'accueil, d'écoute, de rencontre et de détente pour tous. Nous accueillons les enfants de la naissance à 4 ans accompagnés de leur maman, papa ou de tout adulte qui s'en occupe.	On ne s'inscrit pas, c'est anonyme.  On vient le temps qu'on veut ! Une contribution de CHF 2.- est suggérée.	 Mardi : 9h00 - 11h30 Vendredi : 9h00 - 11h30 Fermé durant les vacances scolaires. L'Envol étoilé Rue du Stade 3 1965 Savièse Salle paroissiale Entrée sud envol.saviese@cms-smz.ch 